

Révision du Plan Local d'Urbanisme de BELIN-BELIET



>> 06. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

> Dossier d'arrêt > janvier 2018

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	09 juin 2004	14 juin 2012	03 avril 2013
Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU n°1	29 mars 2016		13 janvier 2017
Révision n°1	17 juin 2015		

Le Président de la Communauté de Communes

Commune de Belin-Béliet

Plan Local d'Urbanisme Dossier approuvé

6.1. Emplacements réservés pour équipements et voiries

N° Emplacement Réserve (ER)	Destination	Bénéficiaire	Superficie en ha
ER n°1	Elargissement de la RD n°3 – Est du bourg	Département	5,27
ER n°2	Elargissement de la RD 110 à l'est depuis le quartier de Joué jusqu'à la limite communale avec Hostens, sur une emprise de 16 m	Département	1,05
ER n°3	Elargissement de la RD 110 à l'ouest depuis le quartier les Sables Ouest jusqu'à la limite communale avec Lugos, sur une emprise de 16 m	Département	2,11
ER n°4	Création d'un carrefour sécurisé sur la RD3 au niveau de la sortie du chemin rural n°46	Commune	0,02
ER n°5	Création d'une voie de desserte entre le site Cazennave et l'avenue des Bruyères sur une emprise 9 m	Commune	0,27
ER n°6	Création d'une voie de desserte entre la route de l'Aurignolle et la route de Garrot, sur une emprise de 12,5 m	Commune	0,17
ER n°7	Création d'une voie de desserte entre le chemin rural des Champs du Graoux et l'avenue d'Aliénor, sur une emprise de 12,5 m	Commune	0,53
ER n°8	Création d'une voie de desserte entre le chemin rural des Champs du Graoux et la RN 10, sur une emprise de 12,5m	Commune	0,53
ER n°9	Création d'une voie de desserte interne au secteur de la Couyelle à partir de la route de Suzon, sur une emprise de 12,5 m	Commune	0,24
ER n°10	Création d'une voie de désenclavement à partir de la route de Bertrine sur une emprise de 12,5 m, avec l'aménagement d'un croisement sécurisé	Commune	0,15
ER n°11	Création d'une voie de desserte interne au secteur de La Houna à partir de la route de la Houna, sur une emprise de 12,5 m	Commune	0,39
ER n°12	Création d'une voie de liaison entre la route de Bayonne et l'avenue des Pins, sur une emprise de 12,5 m	Commune	0,24
ER n°13	Création d'une voie de desserte interne au secteur de La Houna entre la route de la Houna et la route de l'Abbé Gaillard, sur une emprise de 12,5m	Commune	0,52
ER n°14	Création d'une voie de désenclavement, à partir du chemin rural du Graoux, sur une emprise de 12,5m	Commune	0,23

ER n°15	Création d'un parking relais, aire de co-voiturage, à vocation multi-modale (vélos, voitures, ...)	Commune	0,19
ER n°16	Création d'une voie de désenclavement du secteur des écoles à partir de la route de la Houna, sur une emprise de 12,5 m	Commune	0,09
ER n°17	Elargissement du chemin des Champs du Graoux à 12,5m	Commune	1,61
ER n°18	Elargissement du Chemin rural n°59 quartiers Champs de Houdin/ Garrot à 12,5m	Commune	0,51
ER n°19	Elargissement du chemin rural n°60 quartier Garrot à 12,5m	Commune	0,62
ER n°20	Elargissement du chemin rural de la Couyelle à 12,5 m	Commune	0,34
ER n°21	Création d'une voie de desserte interne du secteur La Houna, à 9 m	Commune	0,19
ER n°22	Création d'un cheminement piéton/ cycle dans le secteur des écoles sur 4 m	Commune	0,08
ER n°23	Création d'un cheminement piéton/ cycle dans le secteur des écoles sur 4 m	Commune	0,02
ER n°24	Création d'un nouveau cimetière	Commune	5,33
ER n°25	Entrée ZAE Sylva 21	Communauté de Communes	0,33

6.2. Emplacements réservés pour programmes de logements respectant les objectifs de mixité sociale

N° Emplacement Réservé (ER)	PRESCRIPTION : minimum de production LLS	Superficie concernée en ha	Densité minimum en lgt/ha	Nombre de LLS minimum potentiel
ER n°26	100 % avec un minimum de 20 LLS	0,7	30	21